

Participation du Système unifié d'assistance sociale (SUAS) dans le Programme Enfant heureux (*Criança Feliz*)

Domaines

Droits des enfants et adolescents ; Assistance sociale ; Santé ; Éducation ; Droits de l'homme, parmi d'autres politiques sociales.

Description

Le programme potentialise les attentions déjà développées par la politique d'Assistance sociale aux femmes enceintes, aux enfants dans la première enfance et leurs familles et apporte de nouveaux éléments pour renforcer l'affrontement de la pauvreté au-delà de la question du revenu et afin de réduire les inégalités. Il avance les stratégies d'appui à la famille et les encouragements au développement des enfants, élisant les liens familiaux et communautaires et le jeu avec les éléments fondamentaux pour les travaux avec les familles qui ont des femmes enceintes et des enfants dans la première enfance surtout à travers les visites aux domiciles.

Objectif général

Qualifier et encourager l'accueil et le suivi dans les services d'assistance sociale des familles qui ont des femmes enceintes et des enfants dans la première enfance bénéficiaires du Programme Bolsa Família (PBF) et du Bénéfice de prestation continue (BPC).

Objectifs spécifiques

- » Appuyer les familles qui ont des femmes enceintes et des enfants dans la première enfance dans l'exercice de la fonction protectrice et élargir les accès à des services et des droits ;
- » Encourager le développement intégral des enfants dans la première enfance en situation de vulnérabilité et de risque social tout en renforçant les liens familiaux et communautaires ;
- » Renforcer la présence de l'assistance sociale dans les territoires et la perspective de protection proactive et de prévention de situations de fragilité de liens, d'isolement et de risque personnel et social ;
- » Développer des actions de mise en capacité et d'éducation continue qui entoure des spécificités, des soins et attentions aux femmes enceintes, aux enfants dans la première enfance et leurs familles tout en respectant toutes les formes d'organisation familiale ;
- » Potentialiser la perspective de complémentarité et de l'intégration entre les services, programmes et bénéfices d'assistance sociale ;
- » Renforcer l'articulation intersectorielle visant le développement intégral des enfants dans la première enfance et l'appui à des femmes enceintes et leurs familles.

Début

2016

Acteurs responsables

Ministère du Développement social (MDS)

Autres acteurs en question

Ministère de la Santé, Éducation, Culture, Droits de l'homme, Gouvernement des états, des municipalités et du District fédéral. Entités publiques ou privées d'assistance sociale.

Gestion et exécution

Le programme est coordonné au sein national et exécuté par les municipalités. Ses principales actions sont : les visites domiciliaires qui comprennent une action planifiée et systématique, avec méthodologie spécifique pour attention et appui à la famille, le renforcement de liens et l'encouragement du développement de l'enfant ; qualification de l'offre des services d'assistance sociale et renforcement de l'articulation du réseau d'assistance sociale visant assurer la complémentarité des offres ; incluant des initiatives dirigées à la qualification de l'accueil aux femmes enceintes, aux enfants dans la première enfance et leurs familles dans les Services de protection sociale de base et spéciaux ; la qualification des services d'accueil tout en favorisant l'accueil chez les familles accueillantes ; et le renforcement de l'intersectorialité dans les territoires parmi les politiques publiques sectorielles, en particulier l'Assistance sociale, la santé, et l'Éducation et avec le Système de justice et d'assurance de droits.

Les actions principales du SUAS dans le Programme Enfant heureux (*Criança Feliz*) seront développées de façon intégrée, respectant les compétences des entités fédérées.

Public cible

Les femmes enceintes, les enfants dans la première enfance et leurs familles étant en situation de vulnérabilité et de risque personnel et social. Le programme met en priorité les bénéficiaires des Programmes Bolsa Família (PBF) ¹ et du Bénéfice de prestation continue (BPC) ² outre les enfants éloignés de la convivialité familiale en raison des mesures de protection et leurs familles.

Couverture

Nationale, présente dans tous les états et dans 2 500 municipalités environ.

Sources de financement

Ressources budgétaires fédérales, attachées au MDS.

Informations supplémentaires (en portugais, uniquement)

<http://mds.gov.br/assuntos/crianca-feliz>

1 Programme de transfert direct de revenu aux familles en situation de pauvreté et d'extrême pauvreté ayant des conditionnalités dans les domaines de la santé et de l'éducation. Sous la responsabilité du Ministère du Développement social (MDS). Pour en savoir plus accédez : <http://www.org.br/fr/politique-sociale/bolsa-familia/>

2 Paiement d'un salaire minimum mensuel aux personnes âgées de 65 ou plus ayant des handicaps qui les empêche à la vie et au travail. Pour recevoir le bénéfice le revenu par tête doit être inférieur à un quart du salaire minimum. Le bénéfice est géré par le Ministère du Développement social (MDS).